

Conseillers en exercice : 19
Présents : 16
Absents : 3
Pouvoirs : 2



Département d'Ille et Vilaine  
**COMMUNE DE MONTREUIL-LE-GAST**  
 Commune du Val d'Ille-Aubigné

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le 24 mars, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de MONTREUIL-LE-GAST, légalement convoqué le 17 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire, publique, en salle du Conseil Municipal de Montreuil-le-Gast, sous la présidence de M. Lionel HENRY.

**Assistaient à la séance :** MM Lionel HENRY, Jean-Yves CLOLUS, Anita OBLIN, Jean-Luc DUGUE, Carole FIGUEL, Pierre FONTAINE, Anne MARGOLIS, Jean-Luc GEFFROY, David LE GALL, Stéphane FLOCON, Eric DURAND, Stéphanie AMINOT, Delphine BEAUDOIN, Catherine LUCAS, Jean-Marc DETOC et Kevin RENOARD,

**Absents excusés :** Mme Morgane CALVEZ, Mme Vicky RENAULT

**Absents :** Mme Laetitia TABART,

**Pouvoirs :** Mme Morgane CALVEZ donne pouvoir à Mme Delphine BEAUDOIN  
 Mme Vicky RENAULT donne pouvoir à M. Kévin RENOARD

**Secrétaire de séance :** Mme Carole FIGUEL

En ouverture de séance, M. le Maire propose au Conseil de rajouter à l'ordre du jour le point n°22 : Choix de l'entreprise pour les travaux de la Rue du Rocher.  
 A l'unanimité, le Conseil valide la proposition de M. le Maire.

**N° 01.03-24/03/2022 : Approbation du PV du 24/02/2022**

**Rapporteur : M. HENRY**

M. le Maire soumet le PV de la séance du 24 février 2022. Ce dernier n'appelle pas d'observations.

**Délibération**

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité :**

- **ADOPTE** le procès-verbal de la séance du 24 février 2022.

**N° 02.03-24/03/2022 : Vote des taux d'imposition 2022**

**Rapporteur : M. HENRY**

M. le Maire propose de voter les taux d'imposition pour l'année 2022 en conservant le même niveau d'imposition qu'en 2021, à savoir :

- Taxe foncière bâti : 39.14%
- Taxe foncière non bâti : 43,68%

**Délibération**

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité :**

- **ADOPTE** les taux d'imposition ci-dessus pour l'année 2022 ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**N° 03.03-24/03/2022 : Budget Principal 2022 : Adhésions et participations****Rapporteur : M. HENRY**

M. le Maire présente au Conseil la proposition faite concernant les adhésions et participations communales aux organismes suivants :

Nom de l'organisme	Votées 2021	Participation 2022 Compte 65541 Contribution aux organismes de regroupement	Proposition 2022 Compte 6281 Concours divers (Cotisations, ...)
ACSE	386,40 €		368,40 €
ALEC	1 539,15 €		1 572,48 €
AMF 35	814,26 €		826,56 €
AMFR	120,00 €		125,00 €
ADMR	1 975,00 €	2 000,00 €	
COS	3 904,78 €	4 387,82 €	
RASED	350,00 €		168,00 €
FGDON	165,00 €		165,00 €
GDS Bretagne (forfait cheptel ovins)	40,61 €		40,61 €
Société d'horticulture	40,00 €		40,00 €
OCAVI	25,00 €		25,00 €
Ville des Rosières de France	38,00 €		38,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 048,20 €</b>	<b>6 387,82 €</b>	<b>3 369,05 €</b>
		<b>9 756,87 €</b>	

**Délibération**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** les propositions faites par la commission finances pour les adhésions et participations 2022 ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**N° 04.03-24/03/2022 : Budget Principal : Vote du Compte de gestion 2021****Rapporteur : M. HENRY**

**Considérant** s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice de 2021 relatifs à la commune de MONTREUIL-LE-GAST et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

**Considérant** s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

**Considérant** les opérations régulières,

Procès-Verbal de la séance du 24 mars 2022

**Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire;

**Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

**Vu** le compte de gestion présenté ci-dessous;

<b>BUDGET COMMUNE - RESULTATS DE CLOTURE 2021</b>						
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>ENSEMBLE</b>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2020				739 165,34 €	0,00 €	739 165,34 €
Opération de l'exercice	1 341 476,91 €	1 760 094,99 €	327 466,01 €	479 727,88 €	1 668 942,92 €	2 239 822,87 €
<b>TOTAUX</b>	<b>1 341 476,91 €</b>	<b>1 760 094,99 €</b>	<b>327 466,01 €</b>	<b>1 218 893,22 €</b>	<b>1 668 942,92 €</b>	<b>2 978 988,21 €</b>
<b>Résultat de clôture</b>	<b>0,00 €</b>	<b>418 618,08 €</b>		<b>891 427,21 €</b>		<b>1 310 045,29 €</b>
Reste à réaliser	0,00 €	0,00 €	368 000,00 €		368 000,00 €	0,00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>1 341 476,91 €</b>	<b>1 760 094,99 €</b>	<b>695 466,01 €</b>	<b>1 218 893,22 €</b>	<b>2 036 942,92 €</b>	<b>2 978 988,21 €</b>
<b>Résultats définitifs</b>		<b>418 618,08 €</b>		<b>523 427,21 €</b>		<b>942 045,29 €</b>

### Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**N° 05.03-24/03/2022 : Budget Assainissement : Vote du Compte de gestion 2021**

**Rapporteur : M. HENRY**

**Considérant** s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice de 2021 relatifs au budget Assainissement de la commune de MONTREUIL-LE-GAST et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

**Considérant** s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

**Considérant** les opérations régulières,

**Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire;

**Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

**Vu** le compte de gestion présenté ci-dessous;

<b>BUDGET ASSAINISSEMENT - RESULTATS DE CLOTURE 2021</b>						
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>ENSEMBLE</b>	
	Depenses ou deficit	Recettes ou exedent	Depenses	Recettes	Depenses	Recettes
Résultat reporté 2020	25 832,90 €			40 297,48 €	25 832,90 €	40 297,48 €
Opération de l'exercice	158 234,93 €	149 065,16 €	104 002,98 €	71 583,83 €	262 237,91 €	220 648,99 €
<b>TOTAUX</b>	184 067,83 €	149 065,16 €	104 002,98 €	111 881,31 €	288 070,81 €	260 946,47 €
<b>Résultat de clôture</b>	0,00 €	<b>-35 002,67 €</b>		<b>7 878,33 €</b>		<b>-27 124,34 €</b>
Reste à réaliser			6 000,00 €	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	184 067,83 €	149 065,16 €	110 002,98 €	111 881,31 €	294 070,81 €	260 946,47 €
<b>Résultats définitifs</b>		<b>-35 002,67 €</b>		<b>1 878,33 €</b>		<b>-33 124,34 €</b>

### Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**N° 06.03-24/03/2022 : Budget Maison Médicale : Vote du Compte de gestion 2021**

**Rapporteur : M. HENRY**

**Considérant** s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice de 2021 relatifs au budget Maison Médicale de la commune de MONTREUIL-LE-GAST et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

**Considérant** s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

**Considérant** les opérations régulières,

**Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire;

**Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

**Vu** le compte de gestion présenté ci-dessous;

<b>BUDGET MAISON MEDICALE- RESULTATS DE CLOTURE 2021</b>						
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>ENSEMBLE</b>	
	Depenses ou deficit	Recettes ou exedent	Depenses	Recettes	Depenses	Recettes
Résultat reporté 2020	12 681,16 €		239 307,28 €		251 988,44 €	0,00 €
Opération de l'exercice	21 527,74 €	50 996,24 €	180 077,70 €	4 052,19 €	201 605,44 €	55 048,43 €
<b>TOTAUX</b>	34 208,90 €	50 996,24 €	419 384,98 €	4 052,19 €	453 593,88 €	55 048,43 €
<b>Résultat de clôture</b>	0,00 €	<b>16 787,34 €</b>		<b>-415 332,79 €</b>		<b>-398 545,45 €</b>
Reste à réaliser			10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	34 208,90 €	50 996,24 €	429 384,98 €	4 052,19 €	463 593,88 €	55 048,43 €
<b>Résultats définitifs</b>		<b>16 787,34 €</b>		<b>-425 332,79 €</b>		<b>-408 545,45 €</b>

## Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**N° 07.03-24/03/2022 : Budget Principal : Vote du Compte Administratif 2021**

**Rapporteur : M. CLOLUS**

**Considérant** le compte administratif 2021 dressé par M. HENRY, Maire;

**Considérant** que le compte administratif présenté n'appelle ni observation, ni réserve sur la tenue des comptes;

**Considérant** les opérations régulières,

**Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire;

**Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

**Vu** le compte administratif présenté ci-dessous;

BUDGET COMMUNE - RESULTATS DE CLOTURE 2021						
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2020				739 165,34 €	0,00 €	739 165,34 €
Opération de l'exercice	1 341 476,91 €	1 760 094,99 €	327 466,01 €	479 727,88 €	1 668 942,92 €	2 239 822,87 €
<b>TOTAUX</b>	<b>1 341 476,91 €</b>	<b>1 760 094,99 €</b>	<b>327 466,01 €</b>	<b>1 218 893,22 €</b>	<b>1 668 942,92 €</b>	<b>2 978 988,21 €</b>
<b>Résultat de clôture</b>	<b>0,00 €</b>	<b>418 618,08 €</b>		<b>891 427,21 €</b>		<b>1 310 045,29 €</b>
Reste à réaliser	0,00 €	0,00 €	368 000,00 €		368 000,00 €	0,00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>1 341 476,91 €</b>	<b>1 760 094,99 €</b>	<b>695 466,01 €</b>	<b>1 218 893,22 €</b>	<b>2 036 942,92 €</b>	<b>2 978 988,21 €</b>
<b>Résultats définitifs</b>		<b>418 618,08 €</b>		<b>523 427,21 €</b>		<b>942 045,29 €</b>

## Délibération

M. HENRY quitte la séance.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** que le compte administratif 2019 du Budget Principal
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**N° 08.03-24/03/2022 : Budget Assainissement : Vote du Compte Administratif 2021**

**Rapporteur : M. CLOLUS**

**Considérant** le compte administratif 2021 dressé par M. HENRY, Maire;

**Considérant** que le compte administratif présenté n'appelle ni observation, ni réserve sur la tenue des comptes;

**Considérant** les opérations régulières,

**Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire;

**Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

**Vu** le compte administratif présenté ci-dessous;

<b>BUDGET ASSAINISSEMENT - RESULTATS DE CLOTURE 2021</b>						
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>ENSEMBLE</b>	
	Depenses ou deficit	Recettes ou exedent	Depenses	Recettes	Depenses	Recettes
Résultat reporté 2020	25 832,90 €			40 297,48 €	25 832,90 €	40 297,48 €
Opération de l'exercice	158 234,93 €	149 065,16 €	104 002,98 €	71 583,83 €	262 237,91 €	220 648,99 €
<b>TOTAUX</b>	184 067,83 €	149 065,16 €	104 002,98 €	111 881,31 €	288 070,81 €	260 946,47 €
<b>Résultat de clôture</b>	0,00 €	<b>-35 002,67 €</b>		<b>7 878,33 €</b>		<b>-27 124,34 €</b>
Reste à réaliser			6 000,00 €	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	184 067,83 €	149 065,16 €	110 002,98 €	111 881,31 €	294 070,81 €	260 946,47 €
<b>Résultats définitifs</b>		<b>-35 002,67 €</b>		<b>1 878,33 €</b>		<b>-33 124,34 €</b>

### Délibération

M. HENRY quitte la séance.

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **ADOpte** que le compte administratif 2021 du Budget Assainissement
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

<b>N° 09.03-24/03/2022 : Budget Maison Médicale : Vote du Compte Administratif 2021</b>
<b>Rapporteur : M. CLOLUS</b>

**Considérant** le compte administratif 2021 dressé par M. HENRY, Maire;

**Considérant** que le compte administratif présenté n'appelle ni observation, ni réserve sur la tenue des comptes;

**Considérant** les opérations régulières,

**Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire;

**Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

**Vu** le compte administratif présenté ci-dessous;

<b>BUDGET MAISON MEDICALE- RESULTATS DE CLOTURE 2021</b>						
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>ENSEMBLE</b>	
	Depenses ou deficit	Recettes ou exedent	Depenses	Recettes	Depenses	Recettes
Résultat reporté 2020	12 681,16 €		239 307,28 €		251 988,44 €	0,00 €
Opération de l'exercice	21 527,74 €	50 996,24 €	180 077,70 €	4 052,19 €	201 605,44 €	55 048,43 €
<b>TOTAUX</b>	<b>34 208,90 €</b>	<b>50 996,24 €</b>	<b>419 384,98 €</b>	<b>4 052,19 €</b>	<b>453 593,88 €</b>	<b>55 048,43 €</b>
<b>Résultat de clôture</b>	<b>0,00 €</b>	<b>16 787,34 €</b>		<b>-415 332,79 €</b>		<b>-398 545,45 €</b>
Reste à réaliser			10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>34 208,90 €</b>	<b>50 996,24 €</b>	<b>429 384,98 €</b>	<b>4 052,19 €</b>	<b>463 593,88 €</b>	<b>55 048,43 €</b>
<b>Résultats définitifs</b>		<b>16 787,34 €</b>		<b>-425 332,79 €</b>		<b>-408 545,45 €</b>

### Délibération

M. HENRY quitte la séance.

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **ADOpte** que le compte administratif 2021 du Budget Maison Médicale
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**N° 10.03-24/03/2022 : Budget Principal : Affectation du résultat**

**Rapporteur : M. HENRY**

M. le Maire expose que le compte administratif 2021 présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 418 618.08 euros, et en section d'investissement un excédent de 523 427.21 euros. Le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :

Affecter l'excédent de fonctionnement au compte 1068 en investissement « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour la totalité soit 418 618.08 euros.

Reporter au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » l'excédent d'investissement d'un montant de 523 427.21 euros.

### Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'affectation des résultats de l'exercice 2021 précisée ci-dessus;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**N° 11.03-24/03/2022 : Budget Principal : Vote du Budget Primitif 2022**

**Rapporteur : M. HENRY**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L.2311-2 à L2343-2

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14

**Vu** l'approbation du Compte de Gestion 2021

**Vu** l'approbation du Compte Administratif 2021

**Vu** l'affectation des Résultats 2021

**Vu** l'avis de la commission finances du 7 mars 2022

**Vu** l'état des Restes à Réaliser arrêté en dépenses et en recettes d'investissement

**Vu** la présentation du Budget Primitif 2021 par M. le Maire, équilibré en dépenses et en recettes :

- Section de fonctionnement : 1 587 850.00 €
- Section d'investissement : 2 781 200.00 €
- Budget Primitif global : 4 369 050.00 €

### Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le budget Primitif 2022 en fonctionnement et en investissement ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**N° 12.03-24/03/2022 : Budget Principal : Virement de la section fonctionnement vers la section d'investissement**

**Rapporteur : M. HENRY**

M. le Maire expose au conseil que la section de fonctionnement dégage un auto- financement prévisionnel d'un montant de 81 266.67 euros et propose un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement comme suit :

- dépenses / fonctionnement : 81 266.67 euros  
023 / virement à la section d'investissement
- recettes / investissement : 81 266.67 euros  
021 / virement de la section de fonctionnement

### Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** ce virement de section à section ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**N° 13.03-24/03/2022 : Budget Principal : Attribution d'une subvention d'équilibre au budget CCAS**

**Rapporteur : M. HENRY**

M. le Maire expose aux membres du conseil municipal la situation budgétaire du CCAS et propose de verser une subvention d'équilibre d'un montant de 5 000 euros.

### Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **DECIDE** de verser une subvention au budget CCAS 2022 pour un montant de 5 000 € ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**N° 14.03-24/03/2022 : Budget Assainissement : Affectation des résultats 2021**

**Rapporteur : M. HENRY**

M. le Maire expose que le compte administratif 2021 présente un déficit de fonctionnement d'un montant de 35 002.67 euros, et en section d'investissement un excédent de 7 878.33 euros. Le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :



- Reporter le déficit de fonctionnement au compte 002 en fonctionnement « solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté » pour 35 002.67 euros.
- Reporter au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » l'excédent d'investissement d'un montant de 7 878.33 euros.

### Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'affectation des résultats de l'exercice 2021 précisé ci-dessus;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**N° 15.03-24/03/2022 : Budget Assainissement : Vote du Budget Primitif 2022**

**Rapporteur : M. HENRY**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L.2311-2 à L2343-2

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M49

**Vu** l'approbation du Compte de Gestion 2021

**Vu** l'approbation du Compte Administratif 2021

**Vu** l'affectation des Résultats 2020

**Vu** l'avis de la commission finances du 7 mars 2022

**Vu** l'état des Restes à Réaliser arrêté en dépenses et en recettes d'investissement

**Vu** la présentation du Budget Primitif 2021 par M. le Maire, équilibré en dépenses et en recettes :

Budget de fonctionnement : 181 286.50 €

Budget d'investissement : 210 826.66 €

Budget Primitif global : 392 113.16 €

### Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le budget Primitif Assainissement 2022 en fonctionnement et en investissement ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**N° 16.03-24/03/2022 : Maison Médicale : Affectation des résultats 2021**

**Rapporteur : M. HENRY**

M. le Maire expose que le compte administratif 2021 présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 16 787.34 euros, et en section d'investissement un déficit de 425 332.79 euros. Le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :

- Reporter l'excédent de fonctionnement au compte 1068 en investissement « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour la totalité soit 16 787.34 euros.
- Reporter au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » le déficit d'investissement d'un montant de 425 332.79 euros.

### Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'affectation des résultats de l'exercice 2021 précisée ci-dessus;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**N° 17.03-24/03/2022 : Maison Médicale : Vote du Budget Primitif 2022**

**Rapporteur : M. HENRY**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L.2311-2 à L2343-2

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14

**Vu** l'approbation du Compte de Gestion 2021

**Vu** l'approbation du Compte Administratif 2021

**Vu** l'affectation des Résultats 2021

**Vu** l'avis de la commission finances du 7 mars 2022

**Vu** l'état des Restes à Réaliser arrêté en dépenses et en recettes d'investissement

**Vu** la présentation du Budget Primitif 2022 par M. le Maire, équilibré en dépenses et en recettes :

Budget de fonctionnement : 59 000.00 €

Budget d'investissement : 440 332.79 €

Budget Primitif global : 499 332.79 €

### Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le Budget Primitif Maison Médicale 2022 en fonctionnement et en investissement
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**N° 18.03-24/03/2022 : Budget Maison Médicale : Virement de la section fonctionnement vers la section d'investissement**

**Rapporteur : M. HENRY**

M. le Maire expose au conseil que la section de fonctionnement dégage un auto- financement prévisionnel d'un montant de 33 700 euros et propose un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement comme suit :

- dépenses / fonctionnement : 33 700 euros  
023 / virement à la section d'investissement
- recettes / investissement : 33 700 euros  
021 / virement de la section de fonctionnement

### Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** ce virement de section à section
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**N° 19.03-24/03/2022 : DSIL : Demande de subvention pour le restaurant scolaire**

**Rapporteur : M. HENRY**

M. le Maire expose que le projet de construction d'un restaurant scolaire peut prétendre au financement au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) 2022 selon le plan de financement ci-dessous.

<b>Dépenses</b>	<b>HT</b>	<b>Recettes</b>	<b>HT</b>
Maîtrise d'œuvre	125 120 €	État DSIL	734 542 €
Études géotechniques	5 000 €	État DETR	210 000 €
Bureau de contrôle/SPS	7 200 €	Région	253 314 €
Travaux	1 360 000 €	Autofinancement	299 464 €
<b>Total Dépenses</b>	<b>1 497 320 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>1 497 320 €</b>

### Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'opération ;
- **ARRÊTE** le plan de financement hors taxes présenté ci-dessus ;
- **SOLLICITE** la subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local ;
- **AUTORISE** M. le Maire à modifier le tableau de financement au gré de l'évolution du projet ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**N° 20.03-24/03/2022 : Lotissement « Les Jumeaux » : attribution d'un nom de rue**

**Rapporteur : M. HENRY**

M. le Maire expose que dans le cadre de l'aménagement du lotissement « Les Jumeaux », il convient de décider l'attribution d'un nom à la rue unique qui distribuera les habitations.

A cet effet, M. le Maire propose le nom de : Les Douetaux

### Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le nom de rue Les Douetaux ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**N° 21.03-24/03/2022 : Aménagement de la rue de la Mézière : validation de la phase APS**

**Rapporteur : M. HENRY**

M. le Maire présente l'état d'avancement du projet d'aménagement de la rue de la Mézière qui prévoit la mise en sécurité des piétons et des cyclos ainsi que des aménagements susceptibles de réduire la vitesse des automobilistes en entrée de bourg. Par ailleurs, l'implantation d'arrêts de car définitifs est prévue au programme de même que la liaison douce qui longera le cimetière pour déboucher sur la rue de la Mézière par une rampe ou un escalier.

Une réunion publique sera organisée avec les riverains afin d'expliquer le projet et de prendre en compte d'éventuelles remarques.

### Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la phase APS du projet d'aménagement de la rue de la Mézière ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**N° 22.03-24/03/2022 : Choix de l'entreprise pour les travaux rue du Rocher****Rapporteur : M. HENRY**

M. le maire rappelle au conseil municipal qu'un appel d'offres a été lancé le 09/02/2022 pour les travaux d'aménagement de la rue du Rocher. Il s'agit d'un marché dans le cadre d'une procédure adaptée comportant un lot unique. 3 offres ont été reçues :

Entreprises	Montant € HT	Critères de jugement		Note finale	CLASSEMENT
		Prix 60%	Technique 40%		
BARTHELEMY	256 125 €	49.06	37	86.06	1
LEHAGRE	209 413 €	60	25.08	85.08	2
LEMEE	272 468.10€	46.11	37	83.11	3

Après analyse des offres par le maître d'œuvre 2LM, M. le Maire propose de retenir l'offre de l'entreprise BARTHELEMY pour un montant de 256 125,00 € HT.

**Délibération**

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **ATTRIBUE** l'ensemble le marché de travaux d'aménagement de la rue du Rocher à l'entreprise LEHAGRE dans les conditions décrites ci-dessus.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**Questions diverses**

- M. le Maire informe les conseillers de la teneur des débats qui se sont déroulés au cours de la réunion publique sur le projet de nouveau restaurant scolaire. 35 personnes étaient présentes parmi lesquelles certaines voix se sont élevées contre l'emplacement du projet au motif de la réduction drastique de l'espace enherbé qui longe le parking de l'école. M. le Maire a rappelé à cette occasion que d'une part le choix de l'emplacement s'était fait au regard des situations défavorables que présentaient les autres sites pressentis, que d'autre part, les abords immédiats du projet faisaient l'objet d'une étude paysagère et feraient l'objet de sa mise en œuvre après concertation avec les publics concernés (élèves, parents d'élèves, enseignants et agents périscolaires). Par ailleurs, la nécessité de requalifier l'ensemble des espaces de cours s'inscrit dans une logique d'ensemble que le comité de pilotage périscolaire intégrera dans sa réflexion.
- M. le Maire informe les conseillers que le service ADS (Autorisations des Droits du Sol) de la CCVIA en charge d'instruire les autorisations d'urbanisme a émis un avis défavorable concernant l'implantation de l'antenne ORANGE à la Ferrandière.
- Suite à la commission de réforme de la liste électorale qui compte désormais 1527 inscrits répartis sur 2 bureaux de vote.
- M. DUGUE fait un point sur le choix de l'entreprise sélectionnée pour tirer le feu d'artifice de la fête de la Rosière. Il s'agit de l'entreprise STARDUST
- Le prochain conseil municipal se déroulera le jeudi 28 avril 2022.

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, M. le Maire met fin à la séance à 23h35

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de sa publication le 29 mars 2022.

Fait le 29 mars 2022

Le Maire,

Lionel HENRY

# PROCES-VERBAL

## DE LA SEANCE DU 24 MARS 2022

TITRE	NOM	PRENOM	SIGNATURES
Monsieur	HENRY	Lionel	
Monsieur	CLOLUS	Jean-Yves	
Madame	OBLIN	Anita	
Monsieur	DUGUE	Jean-Luc	
Madame	PIGUEL	Carole	
Monsieur	FONTAINE	Pierre	
Madame	MARGOLIS	Anne	
Monsieur	GEFFROY	Jean-Luc	
Monsieur	LE GALL	David	
Monsieur	FLOCON	Stéphane	
Madame	AMINOT	Stéphanie	
Monsieur	DURAND	Éric	
Madame	TABART	Laetitia	
Madame	BEAUDOIN	Delphine	
Madame	LUCAS	Catherine	
Monsieur	DETOC	Jean-Marc	
Madame	CALVEZ	Morgane	
Madame	RENAULT	Vicky	
Monsieur	RENOUARD	Kévin	